

Dossier de demande de subvention 2021 LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

Équipement mobilier et numérique des bibliothèques

TYPE DE PROJET (à cocher pour chaque projet)

Équipement mobilier Équipement numérique

► **Date limite de réception du dossier : 3 septembre 2021** ◀

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Département de la Moselle - Direction du Développement culturel et artistique
Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques
1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

1. Le demandeur (Commune, Établissement Public de Coopération Intercommunale)

Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Bibliothèque :
N° SIRET (**obligatoire**) :
Nom du responsable de la bibliothèque :
Tél. : Email :
Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque :

2. Présentation du projet

(à compléter avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque)

2.1 Présentation du projet global :

- ▶ les objectifs à atteindre
- ▶ le public visé
- ▶ les nouveaux services proposés
- ▶ l'impact sur l'organisation ou le réaménagement des espaces...
- ▶ plan d'aménagement et/ou d'implantation

5. Conditions d'attribution de la subvention

Sont concernées les collectivités ou associations mosellanes porteuses d'une ou plusieurs bibliothèques de lecture publique, signataires d'une convention de partenariat pour la lecture publique avec le Département de la Moselle. Le montant de la subvention sera calculé en fonction du budget global et de l'intérêt départemental du projet.

Pour que la demande soit recevable, la bibliothèque doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- La collectivité doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
- La bibliothèque doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ;
- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement des référents de la DLPB.
- Toute demande concernant du mobilier complémentaire sera soumise à une campagne de désherbage des collections visées

6. Pièces à fournir

Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives ci-dessous :

- Lettre officielle de demande de subvention de la commune ou de l'intercommunalité adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la commune ou du Président de l'EPCI) ;
- Lettre de la commune ou de l'intercommunalité s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
- Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal ou intercommunal ;
- RIB ;
- Devis indicatifs retenus par le solliciteur ;
- Tout autre document jugé nécessaire en complément d'information.

Fait à , le

Signature du référent de territoire (Nom, Prénom) :

Fait à , le

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant